Le Pamphlet du Dr. Coderre.

[Du *Pays*.]

J. G. Bibaud, écuier, M. D., Professeur d'anatomie de l'Ecole de Médecine [et de Chirurgie de Montréal, médecin de l'Hôtel-Dieu, etc., a adressé la lettre suivante au Dr. Coderre au sujet du pamphlet que ce Monsieur vient de livrer au public : Réd.

Montréal, 20 octobre 1864.

Cher confrère et ami,—J'ai lu et étudié avec beaucoup d'intérêt votre pamphlet sur l'*Affaire-Barbinas*, que vous avez eu l'obligeance de m'adresser. Ce document mérite la sérieuse considération du Barreau et de la Médecine, puisque les deux professions ont tant à voir, à raisonner et à juger dans ces hautes questions de législation et de procédure criminelles, sur lesquelles les sociétés modernes se disputent l'honneur de les mieux résoudre pour le bien général ; qui progressent encore et sur lesquelles, nous le disons en toute humilité, nous sommes, en Canada, en arrière des autres peuples civilisés.

Je n'avais pris connaissance dans le temps que de quelques rapports détachés de journaux sur ce sujet, et des correspondances du Dr. Larue, dont vous avez fait justice.

Vous m'avez présenté toutes les pièces de ce malheureux procès dans votre *Mémoire*, et vous m'avez par là obligé de considérer l'expertise du Dr. L.——Son témoignage et ceux des Drs. Poisson et Lafarge—les décisions des cours et les discours des juges ; et de méditer sur la manière de comprendre en ce pays les questions, médicale et légale, de la jurisprudence. Vous comprendrez par mes conclusions, pourquoi j'ai cru à propos de vous communiquer succinctement mon opinion sur ce fameux procès. Je m'occupe d'abord de ce qui concerne la preuve *essentielle*, la preuve médicale.

Dans son analyse le Dr. L. expérimente sur une poudre *jaunâtre*, et des petits cristaux blancs (il vient de dire *blanc-jaunâtres*) recueillis dans l'estomac, et dit : 1o En avoir obtenu par la méthode de réduction, « un anneau brun miroitant, large et épais d'arsénic métallique. » (?) Ce *brun miroitant* n'est certainement pas l'anneau caractéristique de l'arsénic. Et quels autres caractères avait-il ? Point.

2o. Il a traité une autre portion de cette même poudre, *préalablement dissoute dans de l'eau pure*, par le nitrate d'argent ammoniacal et en a obtenu aussitôt un précipité jaune abondant (quel jaune ?) qui s'est redissout aussitôt dans l'acide nitrique.

Eh bien ! une semblable expérience ne prouve rien, moins que rien. Car cette poudre pouvait fort bien rester jaune, quoique dissoute, ou le redevenir en se précipitant, si sa trop grande dilution en avait fait momentanément disparaître la couleur. Mais il y a mieux que cela, c'est que l'acide arsénieux, lors même qu'il serait coloré, ne se dissout point dans l'*eau pure*, qu'il soit *en poudre* ou *en cristaux*. (Autorité. Tout le monde.)

Et combien de nitrates qui sont solubles ?

3o. Une autre portion de la poudre et des cristaux « dissoute dans de l'eau acidulée par de l'acide chlorhydrique, et traitée par un courant d'acide sulfhydrique, lui a donné un précipité jaune qui s'est redissout aussitôt et en totalité dans l'ammoniaque. »

Etait-ce le jaune-orange, orpiment ou serin ? Il importait aussi de savoir si ce précipité redissout conservait encore sa couleur jaune, aussi bien que dans l'expérience No. 2 :

« Ces deux dernières réactions, dit-il, (2o et 3o) sont non seulement caractéristiques de l'arsénic, mais sont la preuve qu'il était à l'état d'acide arsénieux. »

Ce n'est pas avec une poudre et des cristaux *jaunes* que ces réactions peuvent prouver quelque chose.

Et le tout eût-il été blanc, qu'il aurait fallu d'autres réactifs pour établir une preuve indubitable.

La quatrième expérience ne prouve pas davantage.

5o. Une autre portion traitée par la méthode de Marsh « a donné sur les fragments de soucoupe de porcelaine blanche, des taches nombreuses et épaisses, brunes et miroitantes d'arsénic métallique. »

Des taches *brunes* ne sont pas caractéristiques de l'arsénic. L'expert ne dit pas s'il a placé ces fragments de porcelaine à quelque distance, ou sur la flamme même du prétendu gaz hydrogène arsénié. Dans le premier cas, c'eût dû être un anneau blanc net ; (acide arsénieux.) Dans le second, un cercle blanc ou gris d'acier, (arsénic métallique.) Et l'expérience n'était pas encore complète ! D'ailleurs on ne sait pas si, lorsqu'il dit arsénic, il n'entend pas dire acide arsénieux,

et *vice versâ.* » Toutes ces réactions sont caractéristiques et n'appartiennent qu'à l'arsénic. »

Je me permets d'affirmer sur la foi de la science et d'après mes propres observations qu'une telle prétention est impossible avec les procédés de début du Dr. L.

Mais où sont donc ses témoins occulaires et signataires à son procès-verbal, sans lesquels ses analyses devaient être non avenues, puisque il ne parait pas même qu'il ait été assermenté ?... Quant aux « lésions de tissus » dont parle le Docteur, elles n'avaient aucune importance pour la preuve. Il n'a pas utilisé le fluide brunâtre contenu dans l'estomac de la défunte. Les expériences faites sur le foie affecté de dégénérescence granuleuse et graisseuse, dont la circulation était conséquemment considérablement obstruée, « ont donné lieu aux mêmes réactions. »

Mais je reviendrai sur ces altérations du foie et de la rate, aprés avoir considéré quelques instants le témoignage du Dr.— J'allais oublier de vous faire remarquer que, à part l'analyse chimique, il donne pour motif de conclure à l'empoisonnement par l'arsénic, « les symptômes tels qu'ils lui ont été rapportés par le Coroner Poisson, » (qu'il ne décrit pas quoiqu'ils en vaillent bien la peine, et qui ne sont donnés nulle part, dans le cours du procès, d'une manière satisfaisante et diagnostique) et sur les lésions de tissus telles qu'il les a *vues* et *décrites.*

Je ne reviendrai pas sur les petits grains rudes et invisibles. Dans son témoignage le Dr. L.—répète qu'il a dissout cette *poudre jaune d'acide arsénieux dans de l'eau pure.* Et qu'il a reconnu la dégénérescence graisseuse du foie au microscope. *Mais il ne décrit point ce qu'il a vu ou cru voir.* Il a fait toutes ses expériences sur une poudre *soluble jaune* et il reste « entièrement convaincu » que la défunte est morte empoisonnée par l'acide arsénieux. Cependant le Dr. Lafarge a dit dans son témoignage que la poudre que prit Julie Désilie lui parût être du jalap composé que le mari avait eu du Dr. Bérard.

J'ai vu quelque part que le Dr. B. n'avait pas donné la poudre gris-jaunâtre, mais des pilules, sans dire si ces pilules contenaient soit du jalap, de l'aloës, de la rhubarbe ou de la gomme-gutte, qui auraient fait une poudre jaune en se délayant dans l'estomac.

Mais peut-être les médecins ont-ils pensé que si la cour désirait des explications elle les leur demanderait.

Transquestionné le professeur Larue se montre encore plus faible et moins sûr de sa position.

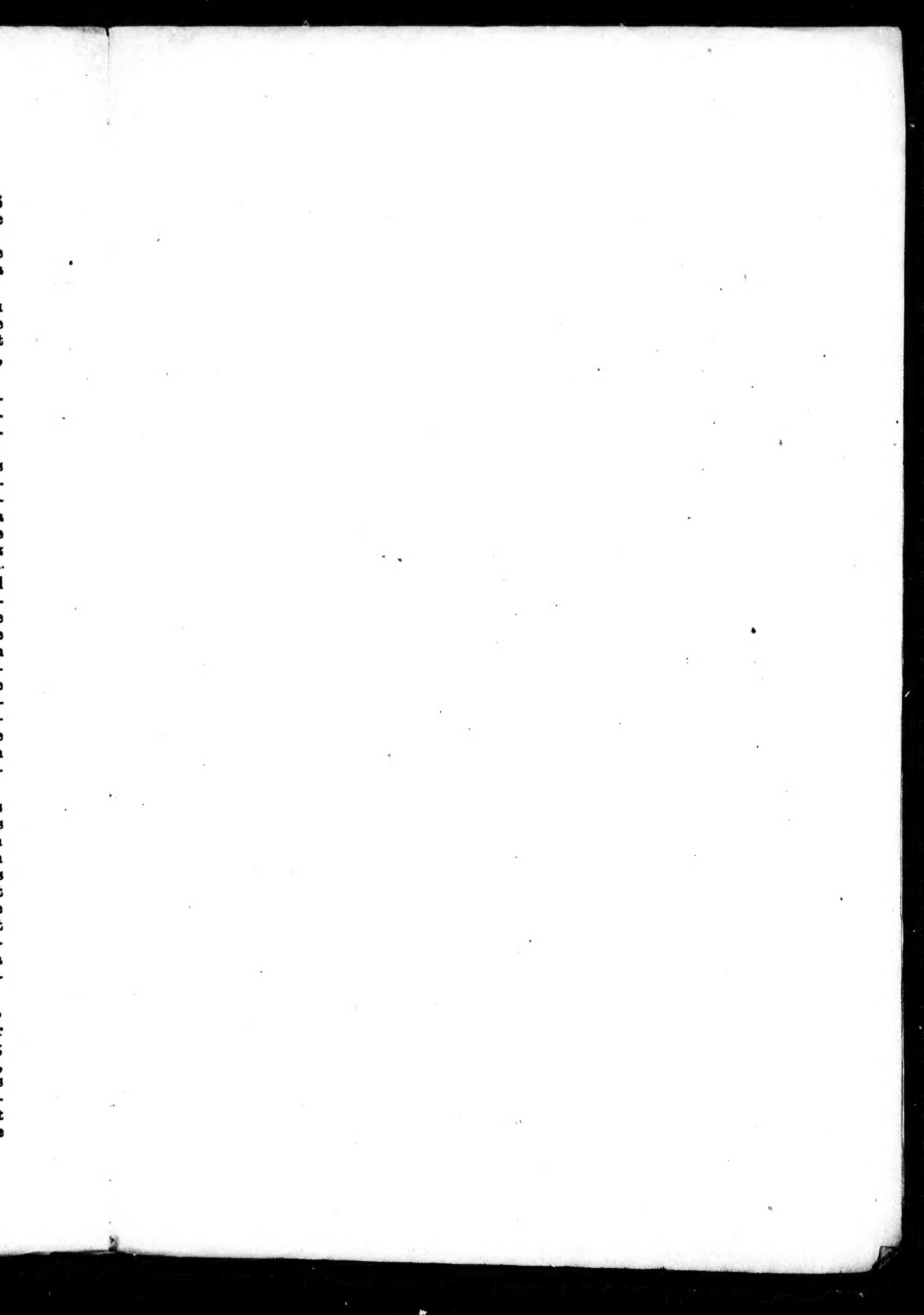
Vous savez comme moi, que la portée du langage médical est tout dans des causes de ce genre. Cependant le témoin n'en tient aucun compte. Ses réponses sont décousues, sans précision et sans justesse. Exemple.

« Les viscères d'un homme et d'une femme sont identiques, moins les organes abdominaux *où* l'on trouve la matrice chez la femme et non chez l'homme. »

Quand et par qui les viscères pelviens ont-ils jamais été nommés « les organes abdominaux »? L'abdomen comprend-il le bassin ? Le système viscéral n'offre-t-il que la matrice pour différence entre les sexes ? Ce viscère n'a-t-il pas ses annexes ? Et chez l'homme la vessie, avec ses annexes, ressemble-t-elle à celle de la femme, etc., etc. ? Il fallait donc dire, moins les organes génito-urinaires situés dans le bassin, etc. Il se sert du mot fluide (*fluere* couler) comme synonyme de mucus dense, cependant, un fluide, qui se déplace nécessairement, n'aurait pas fait une couche tenace et épaisse d'un demi pouce par dessus *les susdits petits grains.* Donc encore, il fallait dire liquide épais ou semi-liquide. Et qu'on ne dise pas que se sont là des minuties. On ne joue point avec les synonymes en médécine, et surtout en médecine-légale.

« Il se rappelle bien, dit-il, les quelques symptômes qui ont été décrits par plusieurs témoins. Ils peuvent être causés par un certain nombre de maladies, tout aussi bien que par l'empoisonnement, avec néanmoins quelques différences que les médecins savent bien reconnaître.» Mais il n'en dit rien de ces différences, comme s'il ne les connaissait pas plus que d'autres médecins que j'ai connus. Le fait est que personne en cour n'a donné de symptômes reconnus comme diagnostiques de l'intoxication arsénicale.

Il admet ici que les « lésions de tissus » qu'il a signalées peuvent être produites par d'autres maladies que l'empoisonnement ; mais il n'en reste pas moins convaincu, que....... ça ne saurait être dans le cas présent. En un mot dans ces transquestions il ne dit rien de positif, mais il conclut au positif, et la cour ne parait pas s'en être doutée.



« L'effet cumulatif de l'arsénic, avancé, dit-il, par quelques-uns, est nié par la plupart. » Cela n'est point correct. Nous savons que le poison pris en morceaux, (*lumps* de Taylor, etc.,) ou en poudre humide et incorporée, en quelque sorte, a quelque fois produit le narcotisme après un, deux ou trois jours, sans avoir à peine fourni de symptômes d'inflammation gastrique, non plus que de traces d'action corrosive sur les parois de l'estomac. Pourquoi ? Parce que cette masse s'était *bien-vite* entourée de mucosités denses et tenaces qui en avaient protégé l'organe ; laissant à l'absorption lente le temps d'apporter au cerveau une partie de l'agent toxique. En thérapeutique, tous les médecins qui connaissent l'arsénic, admettent son accumulation après deux, trois septenaires ou plus, sinon dans les conjonctures où se trouvait la la patiente, femme de Barbinas.

« Les symptômes du Choléra du pays sont à peu près analogues à ceux de l'empoisonnement par l'arsénic. » Bien plutôt *par l'antimoine.* « On s'accorde à dire que, dix-huit jours environ sont la période requise pour la complète élimination de l'arsénic hors du système. »

L'ars nic ne s'élimine pas après la mort, que nous sachions. Mais, sans égard pour l'hypothèse du Dr. L. il faudra plus de 18 jours pour qu'il s'élimine, durant la vie, lorsqu'il sera en aussi grande quantité qu'il a cru en voir dans le système et nommément dans un foie gras.

« Je ne sache pas que l'acide arsénieux soit employé, au moins dans ce pays.»

Il y a dix-sept ans, cher confrère, que vous m'avez remplacé à l'Ecole de médecine comme professeur de *matière médicale.* Pendant les deux années précédentes j'enseignais aux élèves, en français et en anglais, la valeur, l'utilité de ce remède dans certaines maladies spéciales, selon ses deux modes d'administration, la *solution arsénicale* et les *pilules asiatiques.* Mais avant cette époque, mes propres élèves apprenaient dans mon étude, à préparer, à formuler et à prescrire à propos ces précieuses pilules asiatiques. Et vous en avez fait autant.

Le toxicologiste nous apprend que l'acide arsénieux (arsénic *blanc*)n'a pas de goût ou très peu, « parce que s'il avait une saveur très forte, les empoisonnements par cette substance ne seraient pas aussi fréquents qu'ils le sont, parce que les gens les (la) gouteraient et rejetteraient les substances dans lesquelles il (elle) se trouve.» (*)

!Comment peut-on oublier, lorsqu'on le sait, d'informer les parties interressées au procès, que l'arsénic n'a pas de saveur, parce qu'il est insoluble, et que c'est encore ce qui explique le fait que, son action corrosive est peu prononcée dans la bouche, mais beaucoup dans l'œsophage et l'estomac et cela après quelque temps : tandis que pour d'autres métaux comme les composés de mercure, de cuivre, d'argent, etc., les acides et les alcalis concentrés, les symptômes de corrosion sont instantanés et partout ressentis, parce que ces substances sont solubles ou déjà liquides, à quelques rares exceptions ?

Il me parait concluant pour tout homme compétent que rien ne se trouve, absolument rien, dans le rapport et le témoignage du Dr. L. (sans parler de ce qui ressort des autres témoignages médicaux) qui établisse une preuve d'empoisonnement de la femme Julie Désilie.

Après treize jours de fermentation cadavérique « sur la muqueuse de l'estomac se voyaient, à part la rougeur, des plaques noires ecchymothiques ; » rien de plus. Voilà pour l'expert, « les traces évidentes d'une inflammation intense. » Pas d'ulcérations, ni de pus, ni de mucosités, encore moins la perforation des parois de l'organe, qui se rencontre assez communément sous l'action décomposante (chimique) des poisons corrosifs. Cependant il n'est pas un auteur classique, pas un praticien d'observation qui oserait affirmer l'existence d'une inflammation *intense* sans ces apparences morbides, sauf la perforation qui n'est pas nécessaire au diagnostic.

De la rougeur et des ecchymoses ! mais n'avons-nous pas la dyspepsie, la gastrite chronique, l'hématémèse, avec ou sans dyspeptie, qui nous les présentent ? *Noires !* Mais comment donc, faut-il plus de treize jours de stase cadavérique pour qu'elles le deviennent ?....

De l'estomac on saute lestement au gros intestin, qui n'offre « aucune altération morbide » et l'on ne daigne pas consulter l'intestin grêle, qui devait nécessairement présen-

(*) Ce style n'est pas très pur. Mais qu'aurions-nous besoin d'être puristes, grammairiens sévères, et fidèles interprètes du dictionnaire de l'académie française, pour ce qu'il nous restera de notre langue, après les fédération et confédération ?........

ter des traces évidentes (plus que rougeur et ecchymoses) d'inflamation intense, puisque de l'acide arsénieux devait s'y trouver avant même d'impreigner un foie *gras* et *granuleux*. Car nous avons vu de ces empoisonnements par l'arsénic (il vous en souvient) et les selles mucopurulentes et sanguinolentes, expulsées avec coliques violentes et ténesme, ressemblaient bien aux matières rejetées de la même manière par l'estomac. —Et la salivation sans féteur mercurielle ; et l'irritation intense des organes genito-urinaires, etc...Mais à quoi bon toutes ces observations rigoureuses lorsqu'il ne s'agit que d'un *accusé* de meurtre ?

Le cœur ne dit rien et les poumons non plus. Mais la rate ! et mais...je crois avoir le mot de l'énigme, à défaut de toutes preuves positives d'intoxication arsénicale. Voici :

« La vésicule biliaire remplie de bile renfermait *neuf calculs biliaires.*» De plus le foie était *ramolli, friable*, affecté de *dégénérescence granulaire* et *graisseuse.*

Avec cela il ne pouvait y avoir que des efforts violents et fréquents pour expulser ces calculs ; douleurs stomacales et intestinales, vomissements, etc., etc. ; régurgitation de bile dans l'estomac, se mêlant à la poudre de jalap. (Couleur jaune ou brun-jaunâtre.) Mais absence de tout symptôme particulier à l'arsénic, au mercure, au cuivre, etc., etc., s'il n'y s'en trouvait pas——Phlogose et suintement de sang par les capillaires de la muqueuse gastrique, en conséquence des efforts réitérés de vomissement. Que penser alors, sinon que cette femme est morte (et son mari par contre-coup) de cette maladie chronique et *organique* du foie et de la vésicule biliaire ? Avec les autorités pour guides, rien de plausible que cette solution de la question ; à défaut, encore une fois, de toute preuve de quelque chose de plus grave.

Je ne tiens nul compte des convictions de l'expert, qui n'auraient, sans doute, pas été les mêmes, s'il s'était entouré, dans une circonstance aussi importante, des conseils de ses plus anciens collègues et confrères ; ce qu'ont fait les Orfila, les Christison, les Taylor et autres, persuadés qu'ils étaient, que l'expérience de ceux qui ont travaillé et réfléchi n'est pas de trop dans les difficultés. Vous vous êtes empressé de le faire, avant vos recherches dans l'*affaire-Lussier*, qui semble ne laisser rien à désirer, mais je ne vous en ferai pas même mon compliment.

Sans me montrer aussi malin que votre antagoniste, je pourrais soutenir que l'examen *microscopique* n'a pas éclairci grand chose dans l'*Affaire-Barbinas.*

Vous dirai-je ce que je pense du témoignage du Dr. Poisson, coroner, en transquestions ? Eh bien oui je dois le dire. Il démontre si clairement qu'on ne saurait nullement compter sur l'authenticité *des pièces* qu'il a présentées au procès qu'il n'en fallait pas davantage pour que la cour libérât l'accusé, ou tout au moins que l'avocat de la couronne signifiât à celle-ci qu'il ne désirait pas continuer la poursuite. Si ma mémoire ne me trompe, des avocats comme le juge Drummond, F. G. Johnson, C. R., et autres n'ont pas hésité à le faire en présence de témoignages aussi contradictoires. J'ai plus d'une fois regretté que le Barreau et la Médecine ne fussent pas plus généralement instruits et expérimentés dans ce qui touche la jurisprudence médicale. Si nous regardions plus souvent du côté de l'Europe, nous serions quelque peu honteux de nous-mêmes.

De tous les discours prononcés sur le banc au sujet du *mémorandum* pour enquêtes et sursis, celui du juge Mondelet me parait le plus conforme à l'esprit de la loi criminelle, telle qu'elle s'interprète en Angleterre et en France. Cependant la peroraison me semble en diminuer la haute portée, dans ces paroles :

« Je dois à l'Honorable juge Stuart, qui a présidé lors du procès, de déclarer que je lui tiens compte du talent, du zèle et des sentiments d'humanité qu'on lui connait, et si je ne puis approuver la non production au procès du rapport du Dr. Larue, de l'analyse que l'Honorable juge est allégué avoir ordonnée, j'en attribue la cause uniquement à une erreur : «*humanum est errare.*» (Ces remarques se rapportent à l'analyse, *in petto*, plus *qu'insignifiante* d'une gazette et de bardeaux, que la cour ne juge pas à propos de produire, après s'être reposée trois heures pour l'attendre)

L'amour propre d'un juge étant en jeu, un homme pourrait-il être légalement envoyé à la mort, parce que : *humanum est errare ?*

Quand aux discours des autres juges, ils ne vont qu'à constater qu'ils n'ont pas de juridiction parce qu'il n'y a pas de précédents anglais. Lorsqu'au civil on déboute une action sur la forme, pour un accent

aigu seulement oublié, s'il s'agit d'une question de vie ou de mort pour un de ses semblables, l'on n'a plus de juridiction, alors même que le procès intenté pèche, et par la forme et par le fond. C'est à n'y pas croire, mais.... *humanum est errare.*

Mes commentaires pourraient s'étendre bien davantage, mais il est temps que je termine, en vous pressant de suivre les conseils de l'amitié.

L'on a cru quelque part pouvoir vous reprocher décemment d'avoir fait votre éducation vous-même. Moi je vous dis : vous qui vous nourrissez de travail et d'étude, de la soif d'apprendre pour être utile, continuez votre carrière si bien remplie. Je connais par l'histoire des hommes qui sont arrivés aux positions sociales les plus élevées, sans avoir fait d'études classiques; des Franklin, des Diplomates, des Sénateurs, voire même des présidents des premières puissances de la terre. Et sans sortir de mon pays, j'ai vu venir devant moi et beaucoup plus après moi, de mes compatriotes qui se sont distingués et se distinguent encore dans les sciences, la magistrature, la politique &c., et ils n'avaient pas eu l'avantage d'une éducation classique. Mais, que si elle l'aide, elle ne donne point l'intelligence à ceux qui n'en ont pas: non plus qu'elle ne *produit* la perspicacité, le jugement et l'esprit d'observation. N'oubliez pas toutefois, que tous les philosophes et tous les médecins depuis Hippocrate, ont reconnu que l'étude des lettres, si utile à l'esprit, est très nuisible à la santé du corps. Nul ne l'a fait mieux santir que le Cicéron de la médecine *Celse,* lersqu'il dit qu'après Podalirius et Machaon, il n'est pas de savants, qui se soient distingués dans la médecine; *donec majore studio litterarum disciplina agitari cœpit, quæ ut animo præcipue omnium necessaria, sic corpori inimica est.*

Donnez donc à cet esprit, sans cesse en action, quelque repos, quelque distraction, afin de n'être pas enlevé avant le temps à votre famille, à la société, à l'Ecole de Médecine que vous honorez par l'enseignement solide que vous y donnez depuis au delà de trois lustres. Que les institutions et les sciences médicales s'étendent parmi nous, nous le désirons : mais personne ne saurait vous enlever vos titres de considération. C'est le moins auquel doivent s'attendre ceux qui ont pris les devants.

Les circonstances dans lesquelles vous vous êtes trouvé ont fait tout d'abord surgir des doutes dans votre esprit sur la validité des témoignages à la preuve, dans ce procès criminel, vous vous en êtes emparé pour les analyser, les commenter dans les intérêts de la société, de l'administration de la justice et de la profession. Vous avez fait votre devoir. Déjà votre travail a rapporté quelques uns de ses fruits ; et je ne doute pas que, semblablement placé, tout autre véritable médecin eût fait comme vous, puisque il n'appartient pas à sa vocation de travailler uniquement pour le produit matériel qu'il dispense à sa famille, mais plus encore pour le bien qu'il peut faire, en dehors de cette considération......

Que ceux qui hésiteraient à admettre l'utilité, l'importance de l'étude et de la révision des procès criminels, se rappellent celui de *Lesurque,* victime d'une grande erreur judiciaire— cause si noblement défendue tout dernièrement, par cette grande figure du barreau français, Berryer, demandant restitution d'une partie des biens de la famille déshéritée, encore entre les mains de son gouvernement.

Je ne puis laisser tomber ma plume sans vous exprimer mes inquiétudes sur la multiplicité des enquêtes de coroner, qui se font, aujourd'hui, dans nos campagnes et dans nos villes, sur des données sans poids ; soit qu'on apprenne par les *cancans* de voisinage, qu'un épileptique, un infirme ou un veillard, est mort d'une manière un peu prompte ; soit que le vulgaire, toujours avide de ses cancans, transmette de bouche en bouche ces suppositions et ses inventions. L'on pourrait croire que la spéculation et l'amour du gain ne sont pas étrangers à cette fréquente pratique. Le gouvernement ferait donc bien de mettre les coroners en garde, par des instructions strictes, contre des impositions qui ne laissent pas que de lui coûter beaucoup, quelquefois au scandal public.

Votre confrère et ami

J. G. BIBAUD, M. D.

P. S. Plaider une cause au mérite n'est pas être flatteur. Vous savez combien peu je suis atteint de cette faiblesse, à l'endroit même de mes amis, ainsi faite de cette lettre ce que bon vous semble. Il ne s'agit pas ici de personnes, mais de l'ordre social et de la science.

J. G. B.